

PLAN LOCAL D'URBANISME


P.L.U. DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE
PIÈCE 4.1 : RÈGLEMENT GRAPHIQUE

ARRÊTÉ LE : _____ APPROUVÉ LE : _____

SIGNATURE ET CACHET DE LA MAIRIE : _____

Version : Approbation
 Echelle : 1/8 000
 Révisé par : MCRB
 N° Affaire : UPSE 15350

Évaluateur d'intelligence environnementale
 Avenue Provence - Arles - Bordeaux - Brive - Nantes - Nîmes - Paris - Rouen - Toulouse - 1/6 Ch. Min. Vils - Rueil
 G2C registre : SAS au capital de 101 700 € - RCS Auvergne-Rhône-Alpes 443 886 969 - Code NAF 7110Z - 57 rue de l'Indépendance - FR 75 453 686 949
 G2C environnement : G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C registre : Rueil du Groupe Alléa
 Ce document est la propriété de G2C environnement et ne peut être reproduit ou communiqué à des tiers sans son autorisation - © copyright Paris 2015 G2C registre



Liste des emplacements réservés

Nom	Numéro	Superficie (ha)	Destination
ER Création et élargissement de voie	1	0,18	Commune
ER Aménagement de la gare multimodale	2	0,38	Commune
ER Élargissement du chemin d'Embrouyset	3	0,04	Commune
ER Élargissement du chemin des Patriquets	4	0,08	Commune
ER Voie douce entre OAP Saint-Jean et Route d'Albi	5	0,01	Commune
ER Création d'une voirie et d'un giratoire sur la RD988	6	0,07	Commune
ER Création d'un giratoire (34m de diamètre) et d'une amorce de voie Bouyssou Redon	7	0,07	Commune
ER Élargissement du chemin d'Embrouyset	8	0,04	Commune
ER Élargissement de la RD630 route de Montauban	9	0,08	Commune
ER Élargissement de l'impasse Gaston Phebus	10	0,34	Commune
ER Élargissement de la rue du Capitaine Beaumont	11	0,17	Commune
ER Élargissement de la rue des Montamont	12	0,14	Commune
ER Élargissement du chemin des Nauzes	13	0,22	Commune
ER Prolongement d'un chemin parallèle à l'A68	14	0,58	Commune
ER Passage du réseau AEP, le long de l'A68	15	0,41	Commune
ER Élargissement du chemin de la Monge	17	0,05	Commune
ER Création liaison piétons cycles entre gendarmerie et chemin du Camping	18	0,04	Commune
ER Élargissement du chemin de Marquefave	19	0,09	Commune
ER Élargissement du chemin des Patriquets, route de Garrigues	20	0,05	Commune
ER Élargissement du chemin des Tendres	21	0,2	Commune
ER Élargissement du chemin des Soumiays	22	0,08	Commune
ER Aménagement d'un carrefour, rue des Montamonts/chemin des Soumiays	23	0,02	Commune
ER Création d'un équipement social (vacariya)	24	0,52	Commune
ER Aménagement de carrefour (34m de diamètre), chemin de la Monge/RD630	25	0,05	Commune
ER Équipements publics mixtes pour la commune (équipements scolaires et parking)	26	1,1	Commune
ER Élargissement du chemin des Soumiays	27	0,02	Commune
ER Sécurisation du petit chemin des Bordes	28	0,02	Commune
ER Suite agrandissement de la STEP	29	1,18	Commune
ER Équipements publics (aire de jeux, cheminements piétons...)	30	0,07	Commune
ER Équipements publics / Aire de jeux	31	0,07	Commune
ER Création d'un chemin sur les berges de l'Agout pour la commune	32	0,66	Commune
ER Élargissement du chemin des Pescayres	33	0,15	Commune
ER Aménagement pour sport de plein air	34	4,86	Commune
ER Aménagement d'un crématorium avec cimetière	35	5,22	Commune
ER Aménagement du futur lycée	36	8,36	Commune
ER Création d'une maison de retraite	37	2,77	Commune
ER Équipements sportifs	38	5,40	Commune
ER Construction d'un groupe scolaire	39	3,53	Commune
ER Aménagement d'une aire de retournement sur le chemin des Bordes	40	0,02	Commune

Légende

□ Limites parcellaires
 ■ Bâtements

Zonage

- Ua : Zone urbaine historique liée à la bastide
- Ub : Zone urbaine centre-ville faubourgs
- Ubl : Zone de renouvellement sur l'îlot Arçonnerie
- Uc : Zone urbaine correspondant aux extensions
- Ue : Zone urbaine d'équipements publics et installation d'intérêt collectif
- Ur : Zone urbaine de renouvellement urbain
- Ux : Zone urbaine à vocation économique
- Uxc : Zone urbaine liée ZAC des cadeaux
- Uxpa : Zone à vocation touristique, de loisirs et agricoles sur la ZAC des portes du tarn
- Uxpb : Zone liée aux activités industrielles, tertiaires, et commerciales de la ZAC des portes du Tarn
- Uxps : Zone liée aux activités industrielles, tertiaires, et commerciales de la ZAC des portes du Tarn concernée par le site SEVESO
- Uxps1 : Zone urbaine concernée par l'aléa faible du site SEVESO
- Uxps1 : Secteur à vocation touristique, de loisirs et agricole sur la ZAC des Portes du Tarn concerné par l'aléa modéré du site SEVESO
- Uxps2 : Secteur à vocation touristique, de loisirs et agricole sur la ZAC des Portes du Tarn concerné par l'aléa fort du site SEVESO
- Uxps2 : Zone urbaine concernée par l'aléa fort du site SEVESO
- Uxps3 : Zone urbaine concernée par l'aléa très fort du site SEVESO
- Uxpas : Secteur à vocation touristique, de loisirs et agricole sur la ZAC des Portes du Tarn concerné par l'aléa faible du site SEVESO
- Uxpas1 : Secteur à vocation touristique, de loisirs et agricole sur la ZAC des Portes du Tarn concerné par l'aléa modéré du site SEVESO
- Uxpas2 : Secteur à vocation touristique, de loisirs et agricole sur la ZAC des Portes du Tarn concerné par l'aléa fort du site SEVESO
- AU : Zone à urbaniser à court et moyen termes à vocation principale habitat
- Alu : Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle et forestière
- Ne : Secteurs naturels liés aux équipements publics
- Ni : Secteur destiné à l'hôtellerie de plein air

Prescriptions ponctuelles

- ★ Bâti susceptible de changer de destination
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du CU

Prescriptions linéaires

- Eléments de paysage naturels protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Eléments de paysage bâtis protégés au titre de l'article L151-19 du CU
- Préservation linéaires commerciales

Prescriptions surfaciques

- ER Emplacement Réservé (ER)
- EBC Espace Boisé Classé (EBC)
- Eléments de paysage naturels protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Eléments de paysage bâtis protégés au titre de l'article L151-19 du CU
- Servitude de Projet
- Servitude de Mixité Sociale
- Secteur soumis à OAP
- Matérialisation des Portes du Tarn
- Servitude SEVESO (A titre indicatif)

PPRI (A titre indicatif)

- Zone bleue
- Zone rouge

